



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 juillet 2026

L'An deux mil vingt-six le dix-sept juillet à dix heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de M DOITRAND Raphaël, Maire.

Membres présents :

OULION Emmanuel, AGOSTINI Bernadette, GODEL Laurent, PERRET Sandrine, LACHAND Gaëlle, REY Bruno, GAUDIN Valérie, BAROU Stéphane, SAUZET Pierre, LAFAY Virginie, CUSSET Nathalie, PONCET Pierre, ROCLE Karine, PONCET Raphaël

Secrétaire de séance : AGOSTINI Bernadette

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

Le procès-verbal de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité

2026-39 ELECTION DES PROPRIETAIRES MEMBRES DE LA C.C.A.F DANS LE CADRE DE L'A.F.A.F.E

M le Maire fait connaître que par lettre du 27/05/2026 reçu en Mairie le 03/06/2026, M. le Président du Département l'a invité à faire procéder par le Conseil Municipal à l'élection des propriétaires, appelés à siéger au sein de la commission communale d'aménagement foncier.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie et publié sur le site internet de la commune 23/06/2026, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal « le Progrès » du 23/06/2026

- Élection de trois propriétaires de biens fonciers non bâtis et de deux suppléants :

Se sont portés candidats les propriétaires de biens fonciers non bâtis ci-après :

Mme EYRAUD Catherine, M LYONNET Romain et M. VENET Jean-Luc en tant que « titulaires »

Et

M BONNY Noël et M MONZY Christophe en tant que « suppléants »

qui, sous réserve des conventions internationales, sont de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, jouissent de leurs droits civils, ont atteint l'âge de la majorité et possèdent des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée : Mme EYRAUD Catherine, M LYONNET Romain et M VENET Jean-Luc, M BONNY Noël et M MONZY Christophe.

Il est alors procédé à l'élection, à bulletins secrets dans les conditions fixées par le code général des

collectivités territoriales.

Le nombre de votants étant de 15, la majorité requise est de 8 voix.

Ont obtenu au premier tour :

Mme Catherine EYRAUD	15 voix
M. Romain LYONNET	13 voix pour / 2 abstentions
M. Jean Luc VENET	15 voix
M. Noël BONNY	15 voix
M. Christophe MONZY	15 voix

Compte tenu des voix recueillies par chacun d'entre eux, :

- Mme Catherine EYRAUD, M. Romain LYONNET et M. VENET Jean-Luc sont élus membres titulaires
- M. BONNY NOEL et M. MONZY Christophe avec désignation du premier suppléant et du deuxième suppléant ; sont élu(e)s membres suppléants.
- Désignation d'un conseiller municipal titulaire et de deux conseillers municipaux suppléants :

Lors de la séance du 31 mars 2026, délibération 2026-18 les membres de l'AFAFE ont été désignés.

Pour rappel, le conseil municipal avait à l'unanimité désigné :

- Membre titulaire : DOITRAND Raphaël (le maire) et GODEL Laurent
- Membres suppléants : CUSSET Nathalie et BAROU Stéphane

QUESTIONS/ INFORMATIONS DIVERSES

- **Point sur les commissions intercommunales :** les élus se sont positionnés sur les différentes commissions (cf document joint). La CCFE nous retournera prochainement les personnes retenues sur ces différentes commissions.
- **Présentation de l'aménagement du City :** présentation Gaëlle Lachand
Objectif : travailler sur un aménagement d'espace autour du City prenant en compte notamment la future voie mode doux, les potentialités de l'espace en question .
Suite à la visite de l'espace de loisirs mis en place par la commune de Rivas, une première projection de l'espace retenu autour du City stade et du terrain de tennis est présentée, prenant en compte le public visé, les espaces à définir (jeux pour enfants, espace détente... cf document joint). Un questionnaire sera proposé aux habitants afin de mieux définir les besoins et d'identifier d'autres options. Ce projet nécessite une réflexion collective, une étude approfondie (problématique de sécurité, d'accès aux différents espaces du site dont le local municipal).
- **Aménagement et police voirie :** présentation M. Doitrand. La police de voirie est une compétence relevant de la responsabilité du Maire tout en s'appliquant sur la zone CCFE. Suite à un entretien avec la direction de Mach 1, Monsieur le Maire s'inquiète de la circulation et du non-respect des règles. Il a été précisé à Mach 1 la nécessité de respecter le stop en sortie d'usine. Bilan actuel entre entrée et sortie de zone : aucune limitation de vitesse n'est indiquée, reprendre l'information et la communication (tracés au sol, vitesse limitée à 50 km/h...). Des miroirs doivent être installés pour une meilleure visibilité au sortir de la zone Les autres entreprises de la zone seront sensibilisées à la nécessité d'être prudent et de respecter la signalisation et la vitesse. Demande exceptionnelle à étudier, faite par M. le Maire, auprès de la CCFE pour couvrir les frais des travaux.
- **Convention et protocole RPI :** présentation M. Godel. A ce jour, accord des 2 communes sur la

convention avec une signature prévue dans le cadre du prochain Comité syndical dans le mois de septembre. Un protocole d'accord est établi définissant l'organisation et la mise en œuvre d'une alternance de la présidence. Une présentation plus exhaustive pourra faire l'objet d'un point à l'ordre du jour lors d'un prochain conseil municipal.

- **PLUI** : présentation Mme Agostini. Points évoqués :
 - Septembre 2026 travail sur le PADD (projet aménagement développement durable)
 - Feuille de route à acter sur les 10 prochaines années.
 - OAP : orientation d'aménagement prioritaire
 - Au niveau du PLUI, Marclopt dépend du SCOT Sud Loire. Utilisation totale : 328 ha consommés de 2011 à 2021 donc 160 disponibles au niveau de la CCFE. Pour 2021-2031 : (sachant que 118 ha ont déjà été consommés). Sur les 42 ha restants, le PLUI ne se mettant pas en place avant 2029, les communes qui ont un PLU peuvent actuellement utiliser ces ha restants.
 - En ce qui concerne Marclopt, notre PLU est obsolète et ne nous permet pas de réaliser notre projet global d'aménagement du Centre bourg avant 2029. Toutefois, dans un premier temps, nous avons la possibilité de lancer une première phase avec la construction de 2 bâtiments dans le terrain de la commune et celui de Mr Simon
- **Bilan et fin de travaux à venir rue Charles de Gaulle** : présentation M Oulion. Point réalisé en présence du cabinet Réalités. Un point est en cours de traitement : résine sur les entrées bateaux des maisons longeant la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20
Prochaine réunion mardi 22 septembre 2026 à 20h00

	Signature
Raphaël DOITRAND, Maire	
AGOSTINI Bernadette, secrétaire de séance	